

MOBILISATION > page 4

La détermination face au mépris du patronat

SONELOG > page 6

Entrepôt SONELOG : une grève inédite !

CULTURE(S) > page 11

Cinéma, lecture...

# Vertbaudet : une lutte inédite vers la victoire



LES DERNIÈRES NAO ONT MIS LE FEU AUX POUDRES : DÈS 4H DU MATIN LE 21 MARS, UNE CENTAINE DE SALARIÉ·E·S, MAJORITAIREMENT DES FEMMES ONT CESSÉ SPONTANÉMENT LE TRAVAIL. / PAGE 8



# échanges

## Sommaire no/ 422

### 4

**MOBILISATION**

La détermination face au mépris du patronat

### 5

**JURIDIQUE**

Actualités juridiques

### 6

**SONELOG**

Entrepôt SONELOG : une grève inédite !

### 8

**VERTBAUDET**

Vertbaudet : une lutte inédite vers la victoire

### 10

**CFN**

un rôle renforcé pour un moment clé de la vie syndicale fédérale

### 11

**CULTURE(S)**

Cinéma  
*Camilla Sortira Ce Soir,*  
*La Nuit du Verre d'Eau,*  
Lecture  
*L'émancipation des femmes et la lutte de libération en Afrique.*



### échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris – Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : [fd.commerce.services@cgt.fr](mailto:fd.commerce.services@cgt.fr)

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-Cl-01 60 90 55 00

Dépôt légal : juin 2023

Tirage moyen : 16151 exemplaires

# Une détermination sans faille de la CGT face à un gouvernement toujours plus méprisant !



**Amel Ketfi**, secrétaire fédérale

Le gouvernement, avec une extrême sournoiserie, espère que la saison estivale rimera avec une trêve sociale. Même si les congés payés sont le résultat de luttes importantes et victorieuses, elles n'empêcheront certainement pas l'expression de la colère et de l'exaspération de la classe travailleuse.

Le 6 juin n'est pas un baroud d'honneur ni la clôture d'un chapitre, cette date s'inscrit dans un contexte de grogne sociale qui ne faiblit pas depuis déjà plusieurs années. La réforme des retraites n'a fait qu'exacerber une fureur déjà bien présente dans le monde du travail, notamment dans les secteurs du commerce et services où la politique salariale est aux antipodes de la réalité que vivent les travailleuses et les travailleurs.

D'ailleurs les nombreuses actions et mobilisations dans les différentes entreprises démontrent bien la détermination des salariés à ne plus accepter ce que le système capitaliste tente d'imposer dans une normalité à laquelle tout le monde se résignerait.

L'emblématique lutte des salariés de Vertbaudet en est une parfaite illustration. Des salariés lassés de devoir faire des choix dans leurs dépenses essentielles tant leurs salaires sont bas. Cette lutte illustre également le mépris du patronat face à la classe travailleuse productrice des richesses qu'il garde jalousement.

Les nantis prospèrent en anéantissant le pouvoir d'achat des travailleurs et leur santé. Et cette prospérité est d'autant plus permise qu'ils disposent de tous les outils nécessaires pour sacrifier les salariés dès qu'ils en ont l'occasion : location gérance, franchise, cession, rachat pour mettre en liquidation judiciaire. A cela vient s'ajouter la loi retraite et la future loi immigration qui fera des travailleurs de la chair à patron...

Nous ne devons et ne pouvons plus tolérer un tel mépris de classe, la résignation n'a pas sa place dans notre organisation, la lutte s'organise et se poursuivra jusqu'à obtention de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et l'abrogation de la loi retraite. Démonstration a été faite, par les différentes actions coup de poing, que la détermination reste intacte et que l'impact économique reste le seul moyen de se faire entendre.

Aux ar-mes.... aux ar-mes.... nous sommes la CGT !... et nous allons gagner... ! 

# LA DÉTERMINATION FACE AU MÉPRIS DU PATRONAT

La Macronie plonge et maintient tous les travailleurs, notamment ceux du commerce et des services dans l'instabilité. L'inflation continue d'augmenter, les salaires stagnent, la loi retraite est passée en force par 49-3. Le gouvernement use et abuse d'articles autoritaires de la Constitution pour ne pas toucher à sa précieuse loi qui condamne les salariés de nos secteurs à une précarité à perpétuité. 49-3, 47-1, 44-2, 44-3, 40 : c'est le loto de l'austérité !

**Elhadji Niang**, secrétaire fédéral

C'est dans ce contexte que la Fédération a décidé depuis plusieurs mois, en plus des manifestations intersyndicales, de mettre en place plusieurs actions coup de poing pour faire entendre la voix des salariés sur l'augmentation des salaires, l'abrogation de la loi et surtout le ras-le-bol général des travailleurs, seuls vrais créateurs de richesse !

Depuis décembre la fédération a mené avec succès bon nombre d'opérations : Bercy 2, La Samaritaine, Auchan La Défense, Carrefour Masséna, le McDonald's des Champs-Élysées, Versailles, etc.

Le 24 mai, les salariés du commerce et des services s'étaient donné rendez-vous d'abord à Montreuil, à la CGT puis aux Galeries Lafayette pour occuper le grand magasin, temple de la consommation et du luxe parisien.

Arrivés vers 10h, ils ont été accueillis par un troupeau de CRS, camions de police partout et rideaux fermés, la fermeture du grand magasin a empêché la CGT d'investir les lieux. Malgré cela, la fermeture complète du magasin a également empêché



les différents clients, venus du monde entier, d'entrer et a donc réduit considérablement le chiffre d'affaires de la journée.

Si les entrées des Galeries Lafayette étaient toutes closes, les manifestants ont quand-même pu entrer dans certaines enseignes voisines, jusqu'à 15h. La plupart ont fermé leurs portes et c'est une victoire pour la fédération et ses syndiqués car leur chiffre d'affaires a été fortement perturbé : Les Galeries Lafayette, Le Printemps Haussmann, Zara, Sephora, H&M, Adidas, tous ont fermé et ces six magasins ont baissé leur rideau de fer face à la colère de leurs salariés qui dénoncent la précarité dans laquelle ils se trouvent.

Les salariés en colère se sont déplacés entre les différentes enseignes du périmètre et de ce fait ont obligé les policiers à les suivre en permanence. Ils n'ont pas ménagé les salariés, qui manifestaient pacifiquement. Ce qui prouve une fois encore le désir de répression du gouvernement face à l'expression non-violente d'un ras-le-bol général.

C'est la 7<sup>ème</sup> action menée par la fédération et ses syndiqués depuis l'action coup-de-poing de Carrefour du 7 décembre 2022, et le maintien de la mobilisation est primordial pour faire reculer le patronat et le gouvernement sur la question des salaires et de la retraite.

Les salarié-e-s, camarades et syndiqué-e-s se sont finalement dispersés vers 15h tout en se remémorant les luttes à venir, comme le rassemblement prévu le 26 mai à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires de Carrefour et la journée interprofessionnelle nationale du 6 juin contre la loi sur les retraites. ③



# Actualités juridiques

**Philippe Boislandon,**

Pôle juridique

## Précision sur la désignation du Délégué Syndical dans les entreprises de moins de 50 salariés.

*Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 19 avril 2023, 21-17.916, Publié au bulletin.*

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, il est possible de mandater un délégué syndical. En effet, l'article L2143-6 du Code du travail prévoit cette possibilité.

La jurisprudence a déjà tranché : Il n'est possible de désigner qu'un élu bénéficiant d'heures de délégation. Mais qu'en est-il d'un membre du CSE qui aurait été élu sous une autre étiquette syndicale. Peut-il être désigné DS ?

Une décision récente vient apporter une réponse. Les faits sont les suivants : un syndicat mandate en tant que Délégué Syndical, un de ses adhérents, ayant auparavant été élu sous une autre étiquette. L'employeur conteste la désignation et saisit le Tribunal judiciaire, qui annule le mandat ; le syndicat se pourvoit en cassation.

Pour annuler la désignation, le tribunal judiciaire a considéré que, dans les entreprises de moins de 50 salariés, les syndicats représentatifs, ne peuvent désigner qu'un membre titulaire du CSE, élu sous la même étiquette syndicale ou sans étiquette. Or si, le salarié mandaté en tant que DS était bien titulaire, il avait été élu sous une autre étiquette.

Le Syndicat considère pour sa part, qu'il lui appartient d'apprécier si le salarié qu'il mandate est en mesure d'exercer ses fonctions, peu importe qu'il ait été élu sur les listes d'une autre organisation.

La chambre sociale casse le jugement du tribunal judiciaire. Un syndicat peut désormais mandater n'importe quel élu au CSE, du moment qu'il bénéficie d'heures de délégation, peu importe qu'il ait été élu sous une autre étiquette syndicale ou même qu'il ait été délégué syndical d'une autre organisation syndicale.

## Priorité d'emploi à temps plein - Charge de la preuve.

*Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 13 avril 2023, 21-19.742, Publié au bulletin*

D'après l'article L3123-3 du Code du travail, tout salarié à temps partiel qui souhaite occuper un emploi d'une durée au moins égale à 24 heures ou un emploi à temps plein bénéficie d'une priorité d'attribution. Cette priorité porte sur un emploi de la même catégorie professionnelle ou sur un emploi équivalent.

L'employeur doit informer les salariés concernés des postes disponibles.

En cas de litige, à qui appartient-il de démontrer qu'il existait des postes libres correspondants ?

Par un arrêt récent, la Chambre sociale s'est prononcée sur la question.

Une salariée est engagée à temps partiel, par une société exploitant un bowling.

Estimant que son employeur n'a pas respecté sa priorité d'emploi à temps plein, elle saisit le Conseil de Prud'hommes d'une demande de dommages et intérêts. Elle est déboutée en appel.

La Cour d'appel retient que la salariée n'apportait pas la preuve que des emplois à temps plein étaient disponibles dans l'entreprise, dans sa catégorie professionnelle.

Pour la Cour de cassation, il appartient à l'employeur de démontrer qu'il ne disposait d'aucun poste à pourvoir. A défaut, il doit démontrer qu'il a communiqué au salarié, la liste des postes disponibles dans l'entreprise


## Contestation de la désignation d'un Représentant de Proximité – Compétence du Tribunal judiciaire.

*Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 1 février 2023, 21-13.206, Publié au bulletin*

L'article L2313-7 du Code du travail prévoit la possibilité de mettre en place des Représentants de Proximité. Ceux-ci sont désignés par un vote du CSE.

En cas de contestation de la désignation des Représentants de Proximité, quel est le Tribunal géographiquement compétent ?

Un CSE avait procédé à la désignation d'un Représentant de Proximité. Un syndicat conteste. Il saisit le Tribunal judiciaire et obtient l'annulation. Le CSE qui avait procédé à la désignation se pourvoit en cassation et conteste notamment la compétence territoriale du Tribunal judiciaire de Paris (siège du magasin où le représentant de proximité exerçait son mandat) au profit de Créteil (siège de l'entreprise).

La Chambre sociale a rejeté le pourvoi et énoncé que la juridiction compétente est celle dont dépend le lieu où le mandat est destiné à prendre effet, en l'espèce le magasin. 

# ENTREPÔT SONELOG UNE GRÈVE INÉDITE !

Cette grève d'une durée inédite dans cette plateforme cet entrepôt du Pontet, dans le 84, a débuté suite à un appel intersyndical de mobilisation dans les agences Sonépar et dans trois plateformes le 16 mars.

**Sylvie Vachoux**, secrétaire fédérale

En effet, les négociations NAO n'étant pas à la hauteur des revendications des salarié-e-s, ceux-ci ont fait grève.

La direction refusant toute réouverture de négociation, environ une cinquantaine de salarié-e-s de l'Entrepôt de la plateforme du Pontet ont poursuivi la grève en revendiquant des augmentations de salaires ainsi que de meilleures conditions de travail, sans oublier le retrait du projet de réforme des retraites, filtrant toute entrée et toute sortie de marchandises et ce, 7/7 jours et 24h/24h.

Malgré plusieurs tentatives de négociations des élus CGT, l'entreprise a fait le choix du pourrissement, allant jusqu'à menacer les grévistes.

Interpelée par la CGT, la direction départementale du travail a tenté d'organiser des réunions de médiation, sans résultat.

Ceci est d'autant plus inacceptable que le Groupe Sonépar, leader mondial dans la distribution de matériels électriques et détenu à hauteur de 17 % par la famille Mulliez a réalisé, en 2022, un chiffre d'affaires de 32,4 milliards d'euros : cette hausse de 28% par rapport à 2021 n'octroie pas de 13<sup>ème</sup> mois, de prime de participation, de prime de poste, de prime d'habillement...

C'est enfin sur demande de la préfète du Vaucluse que la Direction Régionale du travail PACA a pris le dossier en main via une commission de conciliation, le 14 avril, réunissant



les parties prenantes ainsi que des représentant-e-s des salarié-e-s et des organisations patronales" neutres".

Un accord de fin de conflit a été signé ce jour-là répondant en partie aux revendications des salarié-e-s et mettant fin au conflit.

À l'issue de cette journée complète de négociations, tout le monde semblait satisfait. Le travail a donc repris dès le lundi.

Mais c'est sans compter sur l'esprit revenchard de cette direction qui dès le vendredi s'est manifestée en remettant en main propre à plus d'une vingtaine de salarié-e-s dont trois élus CGT des lettres de convocation préalable à sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, assorties de mise à pied conservatoires comme si les salarié-e-s présentaient un danger pour leurs collègues.

Ces actes viennent en violation complète des termes de sortie de conflit.

23 bougies pour les 23 salarié-e-s mis à pied ont été érigées dans du fumier à l'entrée de l'entrepôt pour marquer le mécontentement des salarié-e-s.

C'est donc, le 3 et le 4 mai que se sont déroulés les entretiens, selon les camarades convoqué-e-s, dans

un contexte détendu, apaisant et familial comme le revendique le groupe Sonépar : 6 agents de sécurité équipés de kit oreillette et talkie-walkie les attendaient.


Une introduction à l'entretien où il était spécifié que tout enregistrement entraînerait des poursuites pénales... tout pour mettre les salariés à l'aise et rester dans le dialogue social à la sauce Sonépar.

Il faut dire qu'un rassemblement de soutien à l'appel de l'UD 84, l'UD 69, l'UL du Pontet ainsi que la Fédération CGT Commerce et Services a été initié lors de ces entretiens en présence également de la presse devant le Siège Social de Sonépar à Lyon.

À l'heure où sont rédigées ces lignes, les salarié-e-s n'ont toujours pas reçu leur lettre de licenciement.






Les élections professionnelles se tiennent le 30 mai et 1<sup>er</sup> juin au sein de Sonelog.

Espérons que cette lutte exemplaire se reflète à travers le résultat de ces élections en plaçant la CGT en tête.

Bravo aux salarié-e-s qui n'ont rien lâché pendant ce mois de lutte, restant solidaires et déterminé-e-s jusqu'au bout ! 

Protection, services, accompagnement social

# Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**On aime vous voir sourire**



VERTBAUDET

# Vertbaudet : une lutte inédite vers la victoire !



**C'est une proposition de non-augmentation des salaires lors des NAO qui a mis le feu aux poudres. Dès 4h du matin le 21 mars, une centaine de salarié-e-s, majoritairement des femmes ont cessé spontanément le travail.**

**Sylvie Vachoux, Cédrick Hafner, secrétaires fédéraux**

**U**n bras de fer s'est engagé dès lors entre une direction qui refuse toute discussion et les salarié-e-s. Ce sont plus de 60 000 colis qui sont restés à quai dès le deuxième jour de grève.

Les salarié-e-s grévistes réclament une augmentation de 20% de salaire, du jamais-vu au sein de cet entrepôt où les salarié-e-s sont traité-e-s depuis toujours avec mépris. Des salaires qui avoisinent le SMIC, des conditions de travail dignes de Germinal, sous les reproches constants de l'encadrement.

Il faut dire que le comportement de la direction est indigne. Après moqueries de toutes sortes, place aux propositions méprisantes et intolérables :

- « Si nous vous augmentons, vous ne bénéficierez plus des aides de la CAF » ;
- « On vous propose d'effectuer des heures supplémentaires pour gagner plus ».

La direction ne recule devant rien, et n'hésite pas à embaucher des intérimaires pour casser la grève. Mais face à la détermination des salarié-e-s grévistes qui ont occupé nuit et jour et sept jour sur sept le piquet de grève, la direction a franchi un cap supplémentaire les 15 et 16 mai en envoyant une cohorte de CRS pour "les déloger". Deux de nos deux camarades ont été emmenés en garde à vue sans ménagement. Une salariée gréviste a même été molestée par un agent des forces de l'ordre.

N'oublions pas que le conflit s'est déroulé à Tourcoing, qui a pour ancien maire Gérald Darmanin. De plus l'entreprise Vertbaudet appartient au fonds de pension Equistone dont le principal actionnaire est le fils de François Fillon. D'où cet acharnement de la direction à briser la grève par tous les moyens ? Alors que les salarié-e-s ne réclament que de quoi pouvoir vivre dignement de leur salaire, la direction répond par le mépris, la sanction et la répression.

Ce conflit s'est inscrit dans la durée et rien n'a entâché la détermination sans faille des grévistes qui sont allé-e-s jusqu'au bout ! Beaucoup de soutien de toute part : en particulier celui de notre Secrétaire Générale, Sophie Binet, qui a passé la journée avec les grévistes en appelant à boycotter la marque Vertbaudet : 18 000 clients ont fermé leur compte depuis.

Ces travailleu-se-s qui revendiquaient simplement une augmentation de salaire, légitime en regard des profits dégagés par cette entreprise et de l'inflation qui ne cesse de grimper, deviennent le symbole de la cause féminine des travailleuses mal payées, maltraitées. Leur détermination et leur dignité donnent courage et espoir aux autres travailleuses de nos secteurs d'activités.

La lutte des grévistes de Vertbaudet est non-seulement un exemple de dignité et de détermination mais, en plus, c'est une lutte gagnante car, après plus de deux mois de grève, une grande partie de leurs revendications a finalement été entendue par la direction et un accord de fin de conflit a été trouvé (sans qu'aucune sanction disciplinaire ne soit engagée à l'encontre des salarié-e-s grévistes).



# Interview

## Manon Ovion

déléguée syndicale centrale CGT Vertbaudet

### Quel est ton parcours militant et pourquoi la CGT ?



Je suis syndiquée à la CGT depuis 4 ans au moins, suite à des conflits avec mon ancien agent de maîtrise. J'ai été mandatée RSS par l'UL de Tourcoing au sein de Vertbaudet. Il faut savoir qu'à l'époque il n'y avait que FO, CFTC, CFE-CGC, la CGT n'existait plus depuis pas mal d'années. Les élections venaient de se tenir, FO majoritaire du coup j'ai eu 3 ans pour me former, constituer une équipe et pouvoir présenter une liste aux élections suivantes qui se sont déroulées au mois de novembre 2022. De ces élections, nous sommes arrivées 2<sup>ème</sup>, avec 4 sièges au CSE. Je suis élue au CSE,

déléguée syndicale, et déléguée syndicale centrale. Et à la question pourquoi la CGT : parce que j'estime que pour les travailleurs surtout ouvriers c'est le syndicat qui défend le mieux les droits des salariés, et parce que c'est le syndicat avec lequel je partage le plus de valeurs.

### Peux-tu nous dire quel a été le déclencheur et comment s'est organisée la grève ?

Nous avons débuté la grève le 20 mars 2023, suite aux NAO qui se sont déroulées courant février, mars avec une augmentation générale de 0%. Cet accord de négociation annuelle obligatoire a été signé par FO et la CFTC, alors que les salariées étaient contre. Suite à ça nous avons eu une réunion d'activité avec le PDG de l'entreprise qui a annoncé aux salariées qu'il n'a pas augmentées que la trésorerie se portait très bien. Il y a eu un mécontentement général, les NAO sans augmentation, une annonce qui nous dit que la trésorerie se porte très bien : on nous prend pour des cons ? En plus des conditions de travail qui sont comparables à celles du bagne, le fait de ne pas pouvoir manger un bonbon sur notre poste de travail, ne pas pouvoir mettre de sirop dans notre bouteille d'eau, de ne pas pouvoir se parler, ou rigoler, qu'on nous dise : « vos pauses sont payées, vos pauses nous appartiennent, vous ne faites pas ce que vous voulez pendant vos pauses ».

Et puis il y a eu les propos sexistes et déplacés :

« Les salariés c'est comme la sodomie, si tu mets pas de vaseline, ça coince... » ; « Il n'y a jamais eu autant de préservatifs à terre qu'en ce moment. » (propos de la direction, nldr).

Suite à tout ça, j'ai pris la température, je savais à quel point les filles n'en pouvaient plus, j'en faisais d'ailleurs partie... Du coup, j'ai contacté l'UL de Tourcoing, j'en ai discuté avec eux, j'ai expliqué la situation et il fallait donner ce déclic aux filles, il fallait que ça bouge ! Avec l'appui de l'UL on s'est mises en grève.

*PS : je souhaite vraiment rendre hommage particulièrement à mes collègues, je suis tellement fière d'elles, du combat de guerrière qu'elles ont mené, comme de vraies amazones (rires). Remercier également toutes les personnes qui nous ont soutenu de près comme de loin : les camarades de Marseille, Bordeaux, Paris, etc. 🇫🇷*

### Quel est ton regard sur ce conflit, y compris sur les soutiens extérieurs ?

Mon premier sentiment vis-à-vis de ce conflit c'est de la fierté, la fierté d'avoir enfin eu le courage de se faire entendre et de faire bouger les choses tous ensemble, s'unir avec des convictions communes, la division des salariées c'est fini ! Nous savons ce qu'on veut mais surtout ce qu'on ne veut plus. Nous sommes stupéfaits de l'élan de solidarité que notre combat amène d'abord par l'UL de Tourcoing qui est avec nous depuis le 20 mars, jour et nuit ! L'UD de Lille, la Fédération CGT Commerce et Services, et la CGT, puis les autres UL, qui se joignent au mouvement. Ensuite on a eu le soutien de la France Insoumise, la Parti Communiste Français, etc. Tous les jours je m'étonne de cette solidarité, même de la part de personnes non syndiquées et de clients de l'enseigne qui nous soutiennent depuis le début ! Sans tous ces soutiens et toute cette solidarité, nous ne serions pas là aujourd'hui. Et je ne remercierai jamais assez les personnes qui se dévouent avec autant de vigueur !

### Cette lutte a-t-elle renforcé les liens entre vous et si oui, de quelle manière ?

Bien sûr que cette lutte a renforcé nos liens, et renforcé le mot est faible ! Cette lutte nous a rappelé que nous sommes une équipe, unie plus que jamais et que dès que l'un d'entre nous aura un soucis les autres seront là. Ça nous a permis d'apprendre à nous connaître, de nous connaître autrement. Plus que des collègues, aujourd'hui ce sont des camarades !

### Comment expliques-tu cette détermination des salarié-e-s grévistes ?

C'est sûr qu'on a vécu des choses qu'on n'aurait jamais pensé vivre, comme on aurait jamais pensé qu'au bout de deux mois on serait encore dehors alors qu'avant ça, jamais un jour de grève n'a eu lieu au sein de l'enseigne ! Notre détermination et notre force nous vient finalement de la direction : « ils récoltent ce qu'ils ont semé », tout simplement. On savait que la direction n'avait aucune considération pour nous, mais avec tout ce mépris, toute cette répression, ce non dialogue, toutes ces violences accumulées qu'il faut encaisser... ils ont eux même attisé une haine, une colère indescriptible qui fait que nous les salariées on reste et restera déterminées et renforcées dans nos idées. Nous savons pourquoi on est dehors et on sait aussi pourquoi on y reste et on va aller jusqu'au bout !!!

### Comment envisages-tu la suite et qu'est-ce que cette lutte a changé dans ta vie ?

La suite : Victorieuse !

Qu'on soit enfin entendus, quoi qu'il en soit on a déjà gagné, on a gagné tout le respect que l'on mérite. Et dans ma vie, je me suis surprise moi-même parce que je suis quelqu'un de très très discrète, j'ai mes idées et je me battrais toujours pour qu'elles soient reconnues.

# UN RÔLE RENFORCÉ POUR UN MOMENT CLÉ DE LA VIE SYNDICALE FÉDÉRALE

La Commission Exécutive Fédérale réunie le 3 mai 2023 a lancé la préparation du CFN, il se déroulera les 12 et 13 décembre 2023 à Montreuil.

**Cédrick Hafner**, secrétaire fédéral

C'est un événement statutaire qui permet à l'ensemble des syndiqués du commerce et des services de débattre ensemble de l'actualité sociale, notamment dans nos secteurs d'activité, mais aussi de faire le point sur la mise en œuvre des décisions de congrès.

Depuis le 15ème congrès à Marseille, le CFN a désormais la responsabilité de lancer collectivement et démocratiquement le congrès fédéral d'après les propositions de la CEF concernant les dates et le lieu. Outre cette responsabilité majeure, il devra également valider le nombre de délégués, les exercices de cotisations retenus et les modalités de prises en charge, conformément aux articles 10-4 à 10-6 des statuts.

## **Comment participer au CFN :**

- Un représentant par département avec voix délibérative est désigné par une assemblée générale des syndiqués du commerce, de la distribution et des services de ce département.

Cette assemblée générale, organisée par la fédération, regroupera tous les syndiqués du commerce de la distribution et des services identifiés dans l'outil Cogitiel. Chaque représentant de département se fera le ou la porte-parole de l'ensemble des syndiqués du département. Cela suppose qu'en amont les débats soient organisés dans les



syndicats et sections pour une mise en commun.

Pour une représentation du CFN qui soit à l'image de notre salariat et des champs professionnels couverts par la fédération, et afin de garantir au mieux une répartition paritaire et professionnelle, un membre de la commission exécutive fédérale, référent du département, se tiendra à la disposition des syndiqués du commerce et des services de ce département pour aider à la mise en œuvre de l'assemblée générale. D'ores et déjà, les contacts avec les Unions Départementales pour la mise à disposition d'une salle de réunion pour l'organisation de ces AG ont commencé.

- Les membres des commissions exécutives de la fédération et de l'UFEC participent de droit avec voix consultative.

- Conformément à la décision de la CEF, les DSC, DSN et DSG seront invités, pour enrichir les débats tant au niveau des sujets fédéraux que de l'actualité sociale.

Examiner les réflexions et propositions exprimées lors des AG, faire le point et prendre les dispositions utiles pour

impulser et ajuster notre activité revendicative au regard de la situation économique et sociale des salariés de nos professions, rencontrer le plus grand nombre possible de syndiqués du commerce et des services pour partager notre réflexion et impulser nos ambitions revendicatives : c'est bien cela qui en fait un moment clé de la vie syndicale fédérale. 📍

## cinéma

### **CAMILLA SORTIRA CE SOIR** de Inés María Barrionuevo

En salle le 7 juin



Lorsque sa grand-mère tombe gravement malade, Camila doit déménager à Buenos Aires avec sa mère et sa sœur. Elle quitte alors son lycée public pour une institution privée très traditionaliste. Dans ce milieu hostile, elle fait la rencontre de Clara,

une camarade de classe qui cache un secret. Une révolution féministe est sur le point de commencer.

## Et aussi au cinéma...

### **LA NUIT DU VERRE D'EAU** de Carlos Chahine

En salle le 14 juin



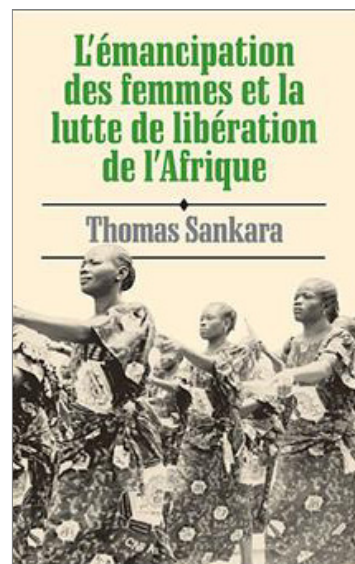
Liban, été 1958. Trois sœurs de la bonne société chrétienne sont en villégiature dans la montagne libanaise. La vie tranquille du village est bousculée par les échos d'une révolution grondant à Beyrouth et par l'arrivée de deux estivants français. Mais c'est de l'intérieur de la famille que viendra le bouleversement.

## lecture

### **L'émancipation des femmes et la lutte de libération en Afrique**

Thomas Sankara, Livres Pathfinder 72 p.

« Il n'y a de révolution sociale véritable que lorsque la femme est libérée. Le combat de la femme burkinabé rejoint le combat universel de toutes les femmes et, au-delà, le combat pour la réhabilitation totale de notre continent, » explique le dirigeant de la révolution de 1983 à 1987 au Burkina Faso.







*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLESIA**  
Assureur d'intérêt général